



GUIDE DE LA FAMILLE

Guide de la famille



Hôtel de Ville
Place de l'Europe
39100 DOLE
03 84 79 79 79
doledujura.fr

Jours et horaires d'ouverture
Accueil du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30





La famille est sans nul doute le lieu d'épanouissement par excellence.

Consciente du rôle et du lien social qu'elle joue, mesurant également les menaces et les difficultés qu'elle peut rencontrer, la municipalité en a fait le cœur de son projet social.

Ainsi, la Ville mène des actions de proximité afin de soutenir la cellule familiale face aux aléas de l'existence.

Pour permettre aux Dolois d'en avoir une vision claire et pratique, j'ai souhaité que soient résumés dans un document unique tous les services offerts aux jeunes de 0 à 17 ans. Il s'agit de leur apporter ainsi qu'à leurs familles des conseils précieux dans leurs démarches et les mesures auxquelles ils sont en droit de recourir.

Il permettra à chaque personne concernée (parents de jeunes enfants, adolescents, jeunes) de retrouver les aides mises en place ainsi que les lieux d'accueil auprès desquels elle doit s'adresser pour en bénéficier.

En résumé, grâce à ce guide, la VILLE DE DOLE est engagée à plus de proximité avec ses habitants, pour améliorer et leur simplifier l'accès aux services, pour rendre notre ville toujours plus accueillante et agréable à vivre. Une ville ouverte à tous.

Jean-Marie SERMIER
Député-Maire de DOLE

AVANT LA NAISSANCE

- La déclaration de grossesse p.4
- Quels sont mes droits ? p.4
- Les aides de la famille et prestations CAF p.6
- Etat civil de l'enfant p.8

QUEL MODE DE GARDE POUR MON ENFANT ?

- Le Relais des Assistantes Maternelles p.10
- La garde à domicile p.11
- Les crèches et accueils collectifs p.12
- La tarification p.14

JE DEVIENS GRAND, JE VAIS À L'ÉCOLE

- Les écoles p.16
- Le réseau d'aides spécialisées p.17
- La restauration et l'accueil périscolaire p.18

LES ACCUEILS DE LOISIRS DE DOLE**POUR LES 12-17 ANS**

- Les collègues p.24
- Les lycées p.25
- Les loisirs p.26
- L'accompagnement (mission locale, PIJ, Carte avantage, CIO) p.27

SE DIVERTIR

- Les espaces de loisirs p.30

AIDER SON ENFANT À BIEN GRANDIR

- La santé p.34
- Le handicap p.35
- L'alimentation de 4 mois à 3 ans p.36

ÉCHANGER ET S'ENTRAIDER

- Lieux d'accueil et Centres sociaux p.38



Avant la ●●●
NAISSANCE

PRÉPARER L'ARRIVÉE DE BÉBÉ

● La déclaration de grossesse

Il est important de déclarer votre grossesse à votre caisse d'Assurance Maladie dans les trois premiers mois. Cela permettra à l'Assurance Maladie de mieux vous accompagner et vous prendre en charge tout au long de votre grossesse.

Il est également très important de faire cette déclaration auprès de la CAF pour prétendre aux aides qu'elle propose.

● Quels sont mes droits ?

Le congé de maternité

● Quelle est la durée du congé de maternité ?

Toute femme salariée bénéficie, avant et après l'accouchement, d'un congé de maternité pendant lequel son contrat de travail est suspendu. Il peut varier en fonction du nombre d'enfants attendus et du nombre d'enfants déjà en charge. Il est de 16 semaines minimum (*6 semaines prénatal et 10 semaines postnatal*) à 46 semaines maximum en cas de triplés.

● Indemnités journalières

Pendant le congé de maternité, vous pouvez sous certaines conditions, percevoir des indemnités journalières, que vous soyez salarié ou au chômage. Vous pouvez estimer le montant de vos indemnités journalières par le biais du site [ameli.fr/simulateur](https://www.ameli.fr/simulateur)

Le congé de paternité

Lors de la naissance d'un enfant, le père salarié ou la personne salariée vivant avec la mère peut bénéficier d'un congé indemnisé (*d'une durée de 11 à 18 jours*) qui s'ajoute aux 3 jours d'absence autorisés par le Code du travail.

Le congé parental

• Comment ça marche ?

Le congé parental est un droit, quel que soit l'effectif de votre entreprise. Seule condition, vous devez avoir un an d'ancienneté dans votre entreprise.

Le congé parental prend fin au plus tard aux trois ans de votre enfant et peut s'étaler jusqu'à 24 mois. Il peut être à temps complet (*votre contrat de travail est suspendu*) ou à temps partiel (*votre contrat de travail est alors modifié par un avenant*) mais il doit impérativement débiter dans les 4 mois qui suivent la naissance de l'enfant.

• Vos droits pendant votre congé parental

A temps plein ou partiel, votre protection sociale est maintenue, votre ancienneté est calculée sur la moitié de la durée de votre congé parental (sauf si un accord de branche prévoit un calcul sur la durée totale), vous gardez vos avantages acquis notamment pour les congés payés, enfin vous continuez de bénéficier des activités sociales et culturelles de votre comité d'entreprise.

Vous trouverez toutes les réponses à vos questions sur le site ameli.fr rubrique «Droits et démarches» en ce qui concerne le congé maternité, paternité ou parental.



● Les aides de la famille et prestations CAF

La Caisse d'Allocations Familiales intervient **sur quatre grands domaines** : Petite enfance, enfance et jeunesse, solidarité et insertion et logement et cadre de vie.

Caisse d'Allocations
Familiales de Dole

Centre SCHWEITZER
180 rue Pablo PICASSO
39 100 Dole

0 810 25 39 10

A quelles aides puis-je prétendre ?

Pour vous aider à faire face aux dépenses liées à l'arrivée d'enfant(s) dans la famille, selon votre situation et vos besoins, la Caf peut vous verser des prestations cumulables entre elles ou avec d'autres allocations sous certaines conditions.

+ A SAVOIR

Le site mon-enfant.fr vous permet d'anticiper et d'organiser au mieux l'accueil de votre enfant.

● Prime de naissance

Cette prime vous est versée une seule fois pour chaque enfant après leur naissance en fonction des revenus.

● Prime à l'adoption

Elle vous est versée une seule fois pour chaque enfant adopté au moment de leur arrivée au foyer.

● Allocation de base Paje

Les familles qui élèvent un enfant de moins de 3 ans peuvent bénéficier d'une allocation mensuelle versée par la Caf appelée **Paje** (prestation d'accueil du jeune enfant).

(L'allocation de base de la Paje ne doit pas être confondue avec les allocations familiales qui, elles, ne sont versées qu'aux familles ayant au moins 2 enfants.)

● **La prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)**

Cette prestation vous concerne si vous avez un enfant né ou arrivé à votre foyer dans le cadre d'une procédure d'adoption après le 31 décembre 2014.

Vous pouvez en bénéficier si vous avez cessé ou réduit votre activité professionnelle pour élever votre ou vos enfant(s).

● **La prestation partagée d'éducation de l'enfant majorée (PreParE majorée)**

Si vous avez au moins trois enfants, vous pouvez choisir de bénéficier de la PreParE majorée, d'un montant plus important que la PreParE mais versée pendant une période plus courte.

● **Complément de libre choix du mode de garde (Cmg) Assistante maternelle**

Le complément de libre choix du mode de garde (Cmg) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) est versé par la caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA). Il comprend une prise en charge partielle de la rémunération d'une assistante maternelle. Son montant varie selon le nombre d'enfants à charge, l'âge de votre enfant et vos ressources. Un minimum de 15 % des frais restera à votre charge.



Voir les conditions d'attribution, le montant des primes et des allocations sur le site [le site Caf.fr](http://le.site.caf.fr) rubrique « Aides et Services »



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez simuler le montant des aides versées par la Caf à la rubrique suivante Espace Mon compte si vous êtes allocataire ou Aides et services, dans le cas contraire.



● Etat civil de l'enfant

Reconnaissance de l'enfant avant la naissance (ou reconnaissance anticipée)

● À quoi sert une reconnaissance anticipée ?

La reconnaissance anticipée permet de donner un statut juridique à l'enfant avant même sa naissance. Il pourra alors porter le nom du père, ou celui du conjoint l'ayant reconnu en premier.

- Pour un couple marié : **Aucune démarche à effectuer**, la filiation de l'enfant s'établit automatiquement.

- Pour un couple non-marié : **La reconnaissance d'un enfant relève d'une démarche volontaire du père**. Pour la mère, il suffit que son nom apparaisse dans l'acte de naissance pour que la maternité soit établie. En revanche, pour établir sa paternité, le père doit faire une reconnaissance avant la naissance de l'enfant.

● Comment ?

La démarche peut se faire à la mairie de Dole mais aussi dans n'importe quelle mairie. Il suffit de présenter une pièce d'identité et de faire une déclaration à l'état civil.

Attention, dans le cas où le père décède avant la naissance de son enfant sans l'avoir reconnu auparavant, le bébé n'aura pas de filiation paternelle. Il est donc important de procéder à une reconnaissance anticipée durant la grossesse.

La déclaration de naissance de votre enfant

La déclaration de naissance est **obligatoire dans les 3 jours qui suivent la naissance d'un enfant**.

Elle se fait à la mairie du lieu de naissance de l'enfant.

➕ Pour connaître les pièces nécessaires à fournir, consulter le site de la Ville doledujura.fr



Mode ...
de GARDE

QUEL MODE DE GARDE POUR MON ENFANT ?

● Un accueil de proximité : le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

● Qu'est ce qu'un RAM ?

Un lieu d'informations et de conseils...

Le RAM est un service gratuit proposé à toutes les familles. C'est un lieu d'information, de conseil et d'échange sur la garde individuelle et collective. L'animatrice du relais vous orientera dans la recherche d'un mode d'accueil adapté à votre enfant et vous informera sur les modalités d'inscription dans les établissements et services d'accueil.



En savoir plus sur ses missions :
consultez le site de la Ville doledujura.fr



LE SAVIEZ-VOUS ?

Des conférences sur des thèmes variés sont organisés régulièrement, n'hésitez pas à vous rendre au Relais !

Le Relais Dole « IMAJE » vous accueille soit sur rendez-vous soit par téléphone pour des renseignements de courte durée. Retrouvez les horaires sur le site de la Ville doledujura.fr

Pour embaucher une assistante maternelle indépendante sur la base des listes fournies par les Relais Assistantes Maternelles, la Protection Maternelle Infantile, ou la CAF, il vous appartient de contacter directement l'assistante maternelle.

Relais Dole « IMAJE »
24 place Nationale Charles
De Gaulle - 39100 Dole

03 84 79 52 25

Animatrice : Annie COLLIN
relais-dole@orange.fr

Pour toute inscription dans les structures d'accueils collectives associatives ou mutualistes et les haltes garderies municipales, vous devez prendre contact directement auprès des structures en vous inscrivant le plus tôt possible. En revanche, dans les crèches collectives municipales ou crèche familiale municipale, vous devez retirer un dossier d'inscription auprès de l'animatrice du RAM. Vous pouvez, d'ailleurs faire plusieurs choix de structure d'accueil. Une commission d'admission attribue ensuite les places disponibles. Les familles sont informées de la décision de la commission par la suite.



Pour plus d'informations pour vous aider dans vos démarches et connaître la liste des pièces à fournir, consultez le site de la Ville doledujura.fr

● Les différents modes d'accueil

L'accueil par des assistantes maternelles

Les assistantes maternelles accueillent les enfants (4 enfants maximum jusqu'à leurs 6 ans) à leur domicile après avoir été agréées par le Président du Conseil Départemental du Jura, et après avoir suivi une formation. Les parents ayant choisi ce mode de garde bénéficient d'une aide financière de la CAF et d'un crédit d'impôt.

● La participation financière des parents

Le salaire horaire d'une assistante maternelle est encadré, ce qui permet de bénéficier de la prestation du libre choix de mode de garde (PAJE). Les repas peuvent être fournis par l'assistante maternelle et seront dans ce cas payés par les parents. A cela s'ajoute l'indemnité d'entretien.



A SAVOIR

Chaque fin de mois, une déclaration est à faire soit sur le site pajemploi.urssaf.fr soit en envoyant le volet déclaratif au centre pajemploi. Cette déclaration déterminera le montant de l'allocation qui vous sera reversée et les cotisations URSSAF. Le centre «pajemploi» envoie l'attestation de salaire à l'assistante maternelle. Pour toutes ces démarches, les RAM peuvent vous conseiller.



La garde à domicile

Si vous optez pour la garde à votre domicile, vous devez signer un contrat de travail spécifique. Le tarif horaire minimum est le SMIC. Par l'intermédiaire de la CAF, vous recevez un numéro d'employeur Pajemploi qui vous permet de déclarer les salaires versés tous les mois.

Les structures d'accueil collectives associatives ou mutualistes

Les crèches reçoivent les enfants de 0 à 3 ans en accueil régulier. Les haltes-garderies reçoivent les enfants de 0 à 6 ans en accueil occasionnel.

Les multi-accueils combinent accueil régulier et occasionnel.

• Les structures d'accueil publiques collectives

Crèches collectives Les enfants sont accueillis de 2 mois et demi à 3 ans et jusqu'à 4 ans pour les extrascolaires.

• Dole « Les Lutins »

10 rue Jules Machard

03 84 72 21 47

les-lutins.dole@wanadoo.fr

• Dole « Le Petit Prince »

23 place Barberousse

03 84 72 18 50

le-petit-prince.dole@wanadoo.fr

Haltes-garderies Votre enfant est accueilli une heure ou deux, ou même pour la demi-journée, autant de fois que vous le souhaitez dans la semaine jusqu'à ses 6 ans. Pour l'inscrire, il vous suffit de prendre rendez-vous avec la directrice de la garderie.

• Dole « L'île Enchantée »

Impasse Faustin Besson

03 84 82 65 94

l-ile-enchantee-dole@wanadoo.fr

Mardi et jeudi : la halte-garderie accueille 8 enfants en journée continue.

Multi-accueil (crèche et halte-garderie) Les enfants sont accueillis dès l'âge de 10 semaines à 3 ans révolus.

• **Dole « Les Petits Loups »**

26A rue du Maréchal Leclerc (bâtiment de la médiathèque Albert Camus)

03 84 72 43 48 - les-petits-loups.dole@wanadoo.fr

Crèche familiale Les enfants sont confiés à une assistante maternelle agréée à son domicile. Deux fois dans la semaine, elle se rend au siège de la crèche pour faire découvrir à l'enfant le monde collectif en participant à des activités.

• **Dole**

La crèche familiale de Dole est la seule du Grand Dole qui accueille les enfants dès la sortie de la maternité, jusqu'à l'âge de 6 ans.

24 place Nationale Charles De Gaulle

03 84 72 40 86 - creche-familiale.dole@wanadoo.fr

• **Les maisons d'assistantes maternelles (MAM)**

Les MAM permettent à quatre assistant(e)s maternel(le)s au plus d'accueillir chacun(e) un maximum de quatre enfants simultanément dans un local garantissant la sécurité et la santé des enfants. Les MAM étant des structures associatives, pour les tarifs, contacter directement les MAM.

• Dole (Rochebelle) : accueille les enfants de 2 mois à 3 ans.

• **« Les Chatons »**

54 rue André Lebon

09 73 20 49 00 - mamleschatons@hotmail.fr

• Dole - Hôpital PASTEUR : accueille uniquement les enfants de 2 mois et demi à 3 ans du personnel hospitalier.

• **«Bébés Choux»**

Avenue Léon Jouhaux

03 84 79 80 31 - i.sa.39@hotmail.fr



● Accueil en micro-crèche

Les micro-crèches peuvent accueillir jusqu'à 10 enfants de 2 mois à 6 ans.

La crèche les Petits Écureuils (gérée par la société Les Petits Chapeurons Rouges « en délégation de service »,) est située dans les locaux de l'hôpital Saint-Ylie à Dole.

● Dole St-Ylie « Les Petits Ecureuils »

81 route Nationale St-Ylie

09 51 09 72 25 - dole@lpcr.fr

● Tarification

Pour les enfants accueillis dans les crèches collectives et haltes-garderies Doloises :

La participation des familles est déterminée, selon les règles fixées par la CNAF en fonction du revenu mutualisé.



Détail et mode de calcul du tarif applicable,
rendez-vous sur le site de la Ville doledujura.fr



A SAVOIR

**Dans le cas d'un accueil régulier,
un contrat d'accueil est établi entre les parents et le directeur
de l'établissement, sur la base du nombre d'heures définies
dans le dossier de demande de place en crèche.**

Les tarifs des crèches et haltes-garderies de Dole étant déjà calculés selon le barème de la CAF, vous ne pouvez pas bénéficier de l'allocation « complément de libre choix du mode garde ».

En revanche, pour les enfants jusqu'à 6 ans, vous pouvez déclarer vos frais de garde lors de votre déclaration d'impôts et bénéficier d'un crédit d'impôts à hauteur de la moitié des frais déclarés.



Pour les tarifs des autres établissements et autres mode de garde,
rapprochez-vous du lieu d'accueil



Aller ...
à l'ÉCOLE

JE DEVIENS GRAND, JE VAIS À L'ÉCOLE

+ A SAVOIR

L'école maternelle est destinée aux enfants de 2 à 6 ans. Elle se décompose en quatre niveaux : la toute petite section (2-3 ans), la petite section (3-4 ans), la moyenne section (4-5 ans) et la grande section (5-6 ans). Après l'école maternelle, l'enfant est généralement inscrit d'office à l'école élémentaire qui se décompose en cinq niveaux : le CP, CE1, CE2, CM1, CM2. Chaque année, une période d'inscriptions scolaires a lieu en mai. Vous pouvez avoir plus d'informations et retirer un dossier d'inscription à l'Hôtel de Ville ou le télécharger sur le site doledujura.fr



Les transports bus : Les élèves doivent être inscrits en primaire pour bénéficier d'une carte TGD qui donne droit à un aller/retour gratuit par jour scolaire. Informations utiles : reseau-tgd.fr

• Les écoles de Dole

Écoles publiques

- **Groupe scolaire BEAUREGARD** (maternelle et élémentaire)
12 et 10 rue Blanche de Buxy - **03 84 72 16 49 - 03 84 72 23 98**
- **Groupe scolaire BEDUGUE** (maternelle et élémentaire)
96/92 avenue du Maréchal Juin - **03 84 72 22 72 - 03 84 72 06 79**
- **Groupe scolaire COMMARDS** (maternelle et élémentaire)
Maternelle : 8 avenue Rockefeller - **03 84 79 02 07**
Élémentaire : 32 rue du Général Malet - **03 84 72 18 19**
- **Groupe scolaire POISET** (maternelle et élémentaire)
154/156 avenue du Maréchal Juin - **03 84 72 09 35 - 03 84 72 39 64**
- **Groupe scolaire POINTELIN** (maternelle et élémentaire)
2 place Pointelin - **03 84 72 18 34**
- **Groupe scolaire SORBIERS** (maternelle et élémentaire)
162/163 rue Chantal Jourdy - **03 84 72 32 45 - 03 84 72 33 78**
- **Groupe scolaire ANTOINE DE SAINT EXUPERY/GEORGE SAND**
Maternelle Saint-Exupéry : 114 rue Alsace Lorraine - **03 84 72 14 66**
Élémentaire George Sand : 112 rue Descartes - **03 84 72 14 36**

• Groupe scolaire ROCKEFELLER/WILSON

Maternelle Rockefeller : 15 av. Rockefeller - **03 84 72 26 19**

Élémentaire Wilson : 19 boulevard Wilson - **03 84 72 10 41**

• Groupe scolaire ROCHEBELLE (maternelle et élémentaire)

54 rue André Lebon - **03 84 72 05 11 – 03 84 72 25 07**

+ A SAVOIR

**L'école élémentaire Wilson est susceptible d'accueillir à partir du CE1 jusqu'au CM2 des élèves en Classes à Horaires Aménagés Musicales (CHAM).
Pour plus d'information, consultez le site doledujura.fr**

+ Dans chaque école, l'accueil des enfants par les enseignants se fait 10 minutes avant les horaires de début précise.

Pour consulter les horaires des écoles maternelles et élémentaires : doledujura.fr. Pour tout renseignement, la direction des affaires scolaires est à votre disposition au **03 63 36 72 18**

Ecoles privées

• École primaire SAINTE-URSULE

55 boulevard Wilson - **03 84 79 09 77**

• École primaire SAINT-NICOLAS

207 avenue Maréchal Juin - **03 84 72 23 79**

• Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

Le RASED est un réseau composé d'enseignants spécialisés et de psychologues de l'éducation nationale qui dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté.

Retrouvez toutes les coordonnées des RASED sur le site de la Ville.

Contacts utiles

CENTRE MEDICO-SCOLAIRE

23 avenue Georges Pompidou - **03 84 72 47 12**

I.E.N Inspection de l'Éducation Nationale – circonscription de Dole

69 route de Crissey - **03 84 72 00 93**



• Restauration scolaire et accueil périscolaire

• Comment inscrire son enfant ?

Vous devez remplir un dossier d'inscription à télécharger sur le site internet du Grand Dole, rubrique « Enfance, Jeunesse » et onglet « inscriptions » ou à retirer à l'accueil périscolaire de l'école de votre enfant, ou au service enfance-jeunesse de la mairie de Dole.

• A quoi servent les accueils périscolaires ?

Vous pouvez déposer vos enfants à l'accueil de loisirs, avant et après l'école, le matin, midi et soir.

TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) : il se déroule après le temps scolaire dans nos accueils. Des ateliers spécialisés d' 1h15, peuvent être proposés aux enfants, à partir du CE1 et pour 6 à 7 séances. Inscription obligatoire.

• BEAUREGARD

12 rue Blanche de Buxy
06 15 43 09 05

• LES COMMARDS*

32 rue du Général Malet
03 84 79 13 75

• POINTELIN

Place Pointelin
06 15 43 09 23

• ROCHEBELLE

54 rue André Lebon
03 84 79 58 86

• ROCKEFELLER

15 avenue Rockefeller
06 15 43 09 30

• WILSON

19 boulevard Wilson
06 15 43 08 85

• BEDUGUE

96 av. Maréchal Juin
06 15 43 09 09

• LE POISET

156 avenue Maréchal Juin
03 84 79 16 73

• GEORGE SAND/ST EXUPÉRY

116 rue Alsace Lorraine
03 84 82 17 96

• LES SORBIERS

163 rue Chantal Jourdy
06 59 05 17 15

** Pour les enfants scolarisés en maternelle ou en CP, l'activité périscolaire peut avoir lieu soit à l'accueil des Commards, soit à l'accueil de Rockefeller (votre choix est définitif pour l'année scolaire).*

● ● ●
 Pour consulter les horaires d'ouverture, les formalités administratives et les tarifs, rendez-vous sur grand-dole.fr. Vous pouvez également contacter le Pôle des Actions Éducatives au 03 70 58 40 18.



Accueils ●●●
de LOISIRS

LES LOISIRS APRÈS L'ÉCOLE

Comment fonctionnent ces accueils ?

Les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis après la classe et durant les vacances scolaires avec ou sans repas, pour les enfants de 3 à 13 ans (la tranche d'âge peut varier selon l'accueil de loisirs, nous vous invitons donc à les contacter directement).



Pour plus d'informations sur les tarifs et les horaires consultez le site grand-dole.fr.

Pour tout renseignement complémentaire :
**COMMUNAUTÉ
 D'AGGLOMÉRATION
 DU GRAND DOLE**
 Pôle des actions éducatives
 Place de l'Europe
enfance-jeunesse@grand-dole.fr
03 84 79 78 40

● Les accueils

Multisite Dole

- **GEORGE SAND** - 3/6 ans

116 rue Alsace Lorraine - 39100 Dole - **03 84 82 17 96**

alsh.dole-george-sand@grand-dole.fr

- **CRISSEY** - 6/12 ans

Au Château - 39100 Crissey - **03 84 72 63 76**

alsh.dole-crissey@grand-dole.fr

Les enfants peuvent être accueillis à l'accueil de Pointelin, où une navette les déposera à George Sand ou Crissey.

Multisite nord

- **AUTHUME** - «Les Chenapans»

10 B rue du Chanois - 39100 Authume - **03 84 72 27 80**

alsh.nord-authume@grand-dole.fr

Multisite sud

- **CHOISEY** - «L'Oiseau d'or»

30 rue d'Amont - 39100 Choisey - **03 84 72 51 19**

alsh.sud-choisey@grand-dole.fr

- **LE DESCHAUX** - «L'Arc en ciel géant»

9 chemin des Écoles - 39120 Le Deschaux - **03 84 69 67 22**

alsh.sud-le-deschaux@grand-dole.fr

Multisite ouest

- **CHAMPVANS** - «Les Galopins»

14 rue de l'Eglise 39100 Champvans - **03 84 82 57 65**

alsh.ouest-champvans@grand-dole.fr

- **FOUCHERANS** «Les Colimarans»

4 rue Eugène Chalon 39100 Foucherans - **03 84 72 37 50**

alsh.ouest-foucherans@grand-dole.fr

Multisite damparis

- **DAMPARIS** - «Croq' Loisirs»

Centre culturel Louis Aragon

24 rue des Alliés - 39500 Damparis - **03 84 81 16 72**

alsh.damparis@grand-dole.fr

Romange

16 rue du Martinet - 39700 Romange

03 84 81 26 60 - 06 83 14 83 48

alsh.romange@grand-dole.fr

Saint-Aubin

- **«LES FABULINS»**

9 rue Georges Gros - 39410 Saint-Aubin

03 84 70 08 33

alsh.saint-aubin@grand-dole.fr



Multisite Tavaux

- **MAISON DE L'ENFANCE** - 3/7 ans

147 avenue de la République - 39500 Tavaux - **03 84 71 88 81**
alsh.tavaux-maison-enfance@grand-dole.fr

- **LES JUNIORS** - 8/12 ans

(dans les locaux du CE Solvay)

43 avenue Victor Hugo - 39500 Tavaux - **03 84 72 35 23**
alsh.tavaux-juniors@grand-dole.fr

Soutenus financièrement par le Grand Dole, plusieurs organismes offrent aussi des activités d'accueil de loisirs.

• Les autres accueils

Loisirs populaires dolois

Les loisirs populaires dolois accueillent les 6/18 ans en période scolaire et pendant les vacances scolaires.

- **LOISIRS POPULAIRES (Siège social)**

12 rue du Vieux Château - 39100 Dole - **03 84 82 70 73**
loisirspop@wanadoo.fr - loisirspop.secretariat@orange.fr

Comité d'établissement SNCF

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Dole (ALSH) accueille les 4/17 ans. Des activités diverses et des sorties sont proposées.

- **ALSH SNCF**

Rue Victor et Georges Thévenot - Parc du Pasquier - 39100 Dole
03 84 72 11 98
clshcesncf@hotmail.fr



Pour les ●●●
12/17 ANS

POUR LES ADOS

+ A SAVOIR

Le collège accueille sans examen de passage tous les élèves à la fin de l'école primaire. La scolarité au collège comporte quatre années : la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième.

Les transports bus : Les élèves du secondaire peuvent bénéficier d'une

+ carte magnétique TGD qui donne droit à un aller/retour gratuit par jour scolaire. Informations sur : reseau-tgd.fr

+ A SAVOIR

Les élèves souffrant de handicap ou de maladies invalidantes peuvent être scolarisés au titre des ULIS* (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

• Les collèges

• Collège de L'ARC

23 ter rue du Collège de l'Arc - 39100 Dole - **03 84 69 01 00**

Les + : classe ULIS* et classe de section sportive

• Collège et S.E.G.P.A. MARYSE BASTIÉ

132 avenue Léon Jouhaux - 39100 Dole - **03 84 82 63 33**

Les + : classe section européenne et classe de section sportive

• Collège CLAUDE NICOLAS LEDOUX

129, rue du Val D'Amour - 39100 Dole - **03 84 82 11 22**

Les + : classe ULIS* et classe section européenne

• Collège privé MONT-ROLAND

55 boulevard Wilson - 39100 Dole - **03 84 79 48 10**

Les + : classe ULIS* et classe de section sportive

+ A SAVOIR

À l'issue du collège, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité dans un lycée d'enseignement général et technologique ou dans un lycée professionnel. La scolarité se fait sur trois ans : la seconde, la première et la terminale.

● Les lycées

● Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel **JACQUES DUHAMEL**

Avenue Charles Laurent Thouverey - 39100 Dole - **03 84 79 78 00**
contact@lycee-duhamel.fr - lycee-jacques-duhamel-dole-jura.fr
Certaines filières comme la Maintenance des Equipements Industriels
et les Procédés de la Chimie, de l'Eau et des Papiers Cartons sont
enseignées au lycée Jacques Duhamel, l'un des seuls établissements
proposant ces formations.

● Lycée Professionnel **JACQUES PRÉVERT**

31 place Barberousse - 39100 Dole - **03 84 79 62 63**

lp-prevert.ac-besancon.fr

CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) Assistant technique en
milieu familial et collectif ; Employé de vente spécialisé ; Métiers de
la mode - vêtement flou

Baccalauréat professionnel Commerce ; Esthétique cosmétique par-
fumerie ; Gestion-administration; Métiers de la mode - vêtements ;
Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)

Présence d'une ULIS : troubles cognitifs / déficience intellectuelle.

● Lycée **CHARLES NODIER**

6 Grande Rue - 39100 Dole - **03 84 79 00 99**

missiontice.ac-besancon.fr

Enseignement général

Enseignements d'exploration : Chinois, Création et activités
artistiques : arts du son et arts visuels, Informatique et création
numérique, Littérature et société, Méthodes et pratiques scientifiques,
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion...

Après le BAC : BTS (Brevet de technicien supérieur) Tourisme.

● Lycée privé polyvalent **PASTEUR MONT-ROLAND**

36 rue du Gouvernement - 39100 Dole - **03 84 79 66 01**

lyceepasteur-roland.com

Enseignement général et technologique.

Après le BAC, différents BTS sont proposés par voie générale ou en
apprentissage, commerce, gestion-administration, informatique...

Section sportive : Aviron.

● Les secteurs jeunes du Grand Dole

Les secteurs jeunes proposent aux collégiens, des activités régulières les mercredis et/ou samedis après midi, en soirée, en fin de journée et durant les vacances scolaires. Les tarifs sont fixés en fonction des ressources familiales (revenu fiscal de référence) et du nombre d'enfants à charge.

● CHOISEY – LE DESCHAUX – Eddy Daenens

30 rue d'Amont - 39100 CHOISEY

03 84 72 51 19 / 07 63 32 09 73

sj.sud-choisey@grand-dole.fr

● CRISSEY – Bruno Artel

Au château – 39100 CRISSEY

03 84 72 63 76 / 06 32 26 17 81

sj.dole-crissey@grand-dole.fr

● DAMPARIS – Julian Robin

Centre Louis Aragon

24 rue des Alliés - 39500 DAMPARIS

03 84 81 13 95 / 06 03 28 18 51

sj.damparis@grand-dole.fr

● SAINT-AUBIN – Florence Lavrut

Rue Séraphin Morand - 39410 SAINT AUBIN

03 84 70 08 33

sj.saint-aubin@grand-dole.fr

● TAVAUX – Dimitri Fevre

25 route de Dole - 39500 TAVAUX

03 84 71 97 22 / 07 63 32 09 70

sj.tavaux@grand-dole.fr

● Loisirs populaires dolois

Les loisirs populaires dolois accueillent les jeunes de 13 à 18 ans. Des activités sont proposées en période scolaire : des sorties, des séjours et des ateliers comme équitation, athlétisme, environnement...

Un conventionnement avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole permet aux Loisirs Populaire Dolois de proposer des interventions ponctuelles pour les jeunes des communes du nord du territoire (Authume, Eclans, Amange...). Renseignements auprès des loisirs populaires.

● **LOISIRS POPULAIRES (Siège social)**

12 rue du Vieux Château 39100 Dole

03 84 82 70 73

loisirpop@wanadoo.fr - loisirpop.secretariat@orange.fr

● **Comite d'établissement SNCF**

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Dole (ALSH) accueille les jeunes jusqu'à 17 ans.

Des activités diverses et des sorties sont proposées.

● **ALSH SNCF**

Rue Victor et Georges Thévenot - Parc du Pasquier - 39100 Dole

03 84 72 11 98

clshcesncf@hotmail.fr

● **Mission locale**

Les espaces jeunes informent, orientent et accompagnent les jeunes sortis du système scolaire de 16 à 25 ans, en construisant avec eux leur parcours vers l'emploi.

● **ESPACE JEUNES de Dole**

Mission Locale Dole-Revermont

24 place Nationale (dernier étage – au-dessus du CIO) - 39100 Dole

03 84 72 53 18

espacejeunes.dole@ejfc.org

● Point d'Information Jeunesse de Dole (PIJ)

Le PIJ propose un accueil anonyme, gratuit, sans rendez-vous et vous accompagne dans la recherche d'information dans tout domaine (études, formations, emploi, logement, droit, loisirs, santé, international, projet...). Ce sont aussi des services pratiques (baby-sitting, aides financières spécifiques...) et un point de vente (Carte Avantages Jeunes, billetteries...)

● PIJ

24 place National – 39100 Dole

(situé au 2^e étage des locaux de la mission locale)

07 83 00 67 61 / 03 84 87 02 55 - ijdole@jeunes-fc.com

● Carte avantages jeunes

Des avantages pour les 0-29 ans

Au prix de 7 €, la carte Avantages Jeunes propose de nombreuses réductions et gratuités pour la culture, les loisirs et la vie quotidienne des jeunes en Franche-Comté et dans le Jura et Jura bernois en Suisse.



Retrouvez les points de vente à Dole
sur le site internet de la Ville.

● Centre d'information et d'orientation (CIO)

Les CIO sont des lieux d'accueil, d'écoute et de conseil gratuits et ouverts à tous. On peut y rencontrer des conseillers d'orientation psychologues, y consulter de la documentation sur les études et les professions et avoir accès à des logiciels d'aide à l'orientation ou de découverte des métiers.

● CIO

24 place Nationale - 39100 Dole

03 84 82 01 26 - cio.dole@ac-besancon.fr



Se ...
DIVERTIR

DES ACTIVITÉS POUR TOUS

La Ville de Dole, le Grand Dole et ses partenaires proposent de très nombreux espaces et lieux de loisirs.

● Ludothèque du Grand Dole

La ludothèque vous permet d'emprunter des jouets, des jeux de plateaux et met à votre disposition des espaces jeux. Des animations pour les enfants et des goûters d'anniversaires sont aussi organisés. Pour connaître les horaires d'ouverture et les activités spéciales :

● CENTRE CULTUREL LOUIS ARAGON

24 rue des Alliés - 39500 Damparis - **03 84 81 13 10**

ludotheque@grand-dole.fr

● Médiathèques

Le réseau des bibliothèques du Grand Dole est constitué des médiathèques de l'Hôtel-Dieu, Albert-Camus à Dole, Foucherans et Tavaux ainsi que des bibliothèques Mauricette-Rafin à Dole et Authume.

Vous pouvez vous abonner à ce réseau afin d'emprunter et de rendre vos ouvrages dans n'importe quelle bibliothèque. Découvrez tous les avantages sur mediatheques.grand-dole.fr

● Service Handicap

Lisiane Duc est à votre disposition pour vous orienter sur l'ensemble des services accessibles, quel que soit votre handicap. Elle saura prendre en compte chaque cas individuellement et vous proposer des solutions adaptées : textes lus, livres en braille, DVD sous-titrés, accessibilité des bâtiments, visites spécifiques...

Vous pouvez la contacter au 03 84 69 01 52 ou mediatheque-handicap@grand-dole.fr

● MÉDIATHÈQUE HÔTEL DIEU

2 rue Bauzonnet - 39100 Dole - **03 84 69 01 50**

mediatheque@grand-dole.fr

● MÉDIATHÈQUE ALBERT-CAMUS / MESNILS PASTEUR

26A rue du Général Leclerc - 39100 Dole - **03 84 79 78 40**

mediatheque.camus@grand-dole.fr

• BIBLIOTHÈQUE MAURICETTE-RAFIN (POISET - DOLE)

Centre social l'Escale - 2 bd de la Corniche - 39100 Dole

03 84 78 98 07 - bib-poiset@grand-dole.fr

• MÉDIATHÈQUE DE TAVAUX

43 av. Victor Hugo - 39500 TAVAUX - **03 84 81 10 33**

bib-tavaux@grand-dole.fr

• MÉDIATHÈQUE DE FOUCHERANS

4 rue du Commerce - 39100 FOUCHERANS - **03 84 72 88 49**

(L'entrée se trouve à l'arrière du bâtiment)

bib-foucherans@grand-dole.fr

• BIBLIOTHÈQUE D'AUTHUME

20 rue du Chanois - 39700 AUTHUME - **03 84 72 86 06**

bib-authume@grand-dole.fr

• Piscines

• DOLE PISCINE COUVERTE (Piscine municipale Barberousse)

21 place Frédéric Barberousse - 39100 Dole - **03 84 72 00 20**

piscine.dole@wanadoo.fr

• AQUAPARC ISIS, piscine d'été

Allée des Prés Buffard - 39100 Dole - **03 84 69 01 69**

aquaparc.isis@grand-dole.fr

• PISCINE LÉO LAGRANGE, piscine d'été

17 avenue de la République - 39500 Tavaux - **03 84 81 98 59**

piscine.leolagrange@grand-dole.fr

• Sport

Le Pass' sports Eldo est un programme conçu pour les enfants et adolescents, âgés de 8 à 14 ans. Il permet de pratiquer plusieurs activités.

Informations, auprès du Service des Sports au **03 84 79 79 91**

ou **03 63 36 72 24** - sports@dole.org

• Conservatoire

Le CRD (Conservatoire à rayonnement départemental) Musique et Danse

• CRD

11 avenue Aristide Briand - 39100 Dole - **03 84 82 00 45**

enmusiqued.dole@wanadoo.fr



● L'atelier Pasteur

L'atelier Pasteur propose des activités de découvertes adaptées à tous. Il s'adresse aussi bien au monde scolaire qu'au grand public. Pour plus d'informations, contactez directement l'équipe de l'atelier Pasteur.

● L'ATELIER PASTEUR

27 rue de la Sous-préfecture 39100 Dole - **03 84 82 11 24**
 atelier@terredelouispasteur.fr - terredelouispasteur.fr

● Les Ateliers Comtois

Les Ateliers Comtois sont un accueil de loisirs et de formations. Animations proposées : Dessin-Peinture, Batik/ Peinture sur Soie, Laine, Coton / Couture Création /Encadrement – Cartonnage Terre – Sculpture – Céramique/ Gym Pilate ...

● L'ATELIER COMTOIS

58 bis rue Général Lachiche - 39100 Dole - **03 84 82 20 09**
 atelierscomtois.canalblog.com

● MJC

La MJC est ouverte à tous, à titre individuel, et particulièrement aux jeunes.

Pour connaître les horaires d'ouverture et les différentes activités :

● LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE DOLE

21 place Barberousse, 39100 Dole - **03 84 82 00 35**
 contact@mjcdole.com - mjcdole.com

● Le cinéma Studio MJC

Le Studio présente des films d'actualité, français ou étrangers en V.O., des soirées spéciales avec des intervenants ou des réalisateurs, des cycles et des festivals thématiques. Des formations de l'éducation à l'image peuvent être proposées.

Plus d'informations : mjcdole.com

● Associations

Un annuaire de toutes les associations est disponible sur le site **doledujura.fr**



Aider son enfant ...
à bien **GRANDIR**

DES SERVICES À VOTRE SERVICE

● Centre de protection maternelle et infantile (PMI)

Le centre de PMI vous propose de l'aide au niveau de votre insertion sociale, vous accompagne en tant que jeune ou future maman (avant et après la naissance), au niveau de la prévention et la protection de l'enfance, des problèmes conjugaux, ou de la prise en charge des personnes âgées et handicapés. Il a un rôle de prévention et de protection.

● **PMI DE DOLE** - Maison Départementale des Solidarités
4 cours Clemenceau - 39100 Dole - **03 84 79 61 08**
mdumairie@jura.fr

+ A SAVOIR

Les vaccins de 0 à 20 ans

Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2016

Le calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales est mis à jour sur la base des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP). Il fixe les vaccinations applicables aux personnes résidant en France en fonction de leur âge, émet les recommandations vaccinales générales et des recommandations vaccinales particulières propres à des conditions spéciales (risques accrus de complications, d'exposition ou de transmission), les voici :

3.1 Tableau des vaccinations recommandées chez les enfants et adolescents - 2016

Pour toute personne ayant déjà reçu un ou des vaccins avant la mise en place du nouveau calendrier vaccinal en 2013, se référer aux chapitres correspondants et/ou tableaux 3.8

Vaccins contre :	Naissance	2 mois	4 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11 - 13 ans	15 ans	16-18 ans
Recommandations générales	Diphthérie (D), Tétanos (T), coqueluche acellulaire (Ca), Poliovirus (P)	DTCaP	DTCaP	DTCaP			DTCaP			
	Hémophilus influenzae b (Hib)	Hib	Hib	Hib						
	Hépatite B (Hep B)	Hep B	Hep B	Hep B						
	Pneumocoque (PnC)	PnC	PnC	PnC						
Recommandations particulières	Méningocoque G (vaccin conjugué)				MnC					
	Rougeole (R), Oreillons (O), Rubéole (R)				ROR 1	ROR 2				
	diphthérie (D), Tétanos (T), coqueluche acellulaire (Ca), Poliovirus (P)						eTcaP			
	Papillomavirus humains (HPV) chez jeunes filles									
Rattrapage	Hépatite B							2 doses (0, 6 mois) : vaccin quadrivalent (11/13 ans) ou vaccin bivalent (17/14 ans)		
	Méningocoque C (vaccin conjugué)							3 doses selon le schéma 0, 1, 6 mois ou, de 11 à 15 ans révolus, 2 doses selon le schéma 0, 6 mois ^a		
	Papillomavirus humains (HPV) chez jeunes filles							1 dose jusqu'à 24 ans ^a		
	Rougeole (R), Oreillons (O), Rubéole (R)							3 doses selon le schéma 0, 1, 6 mois ou 0, 2, 6 mois (jeunes filles de 14 ou 15 à 19 ans révolus) selon le vaccin utilisé		
										2 doses à au moins 1 mois d'intervalle si pas de vaccin antérieur ; 1 dose si une seule dose vaccinale antérieure

Nota bene : les vaccins indiqués sur fond jaune existent sous forme combinée. Encadrés verts : co-administration possible.

Lorsqu'un retard est intervenu dans la réalisation du calendrier de vaccinations indiqué, il n'est pas nécessaire de recommencer tout le programme vaccinal ce qui imposerait des injections répétées. Il suffit de reprendre ce programme au stade où il a été interrompu et de compléter la vaccination en tenant compte du nombre de doses manquantes et de l'âge de la personne.

● Le CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce)

Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) ont pour mission de dépister et de proposer une cure ambulatoire ou une rééducation pour des enfants de 0 à 6 ans présentant des déficits sensoriels moteurs ou mentaux.

● **CAMSP DU JURA** - Antenne de Dole - Centre Hospitalier Louis Pasteur - 73 avenue Léon Jouhaux - 39100 dole - **03 84 79 66 30**
camsp.secretariat@ch-dole.fr

● Maison des Adolescents (MDA)

La Maison des Adolescents est un lieu qui accueille les adolescents de 11 à 25 ans quel que soit leurs questionnements ou leurs préoccupations. Elle s'adresse également à leurs familles et aux professionnels.

● **MDA**

33 rue du Souvenir Français -39100 Dole - **03 84 69 24 90**

● L'ESPACE SANTÉ

Ce lieu ne propose ni soin ni consultation médicale, mais accueille les habitants, les associations et les professionnels de santé. Son but est de rassembler dans un même lieu l'information, les ressources en santé du Nord Jura, des conseils, des actions de prévention et d'éducation à la santé. Des animations d'éducation pour la santé et des actions d'éducation thérapeutique pour les patients atteints de maladies chroniques peuvent être proposées.

● **ESPACE SANTÉ DOLE NORD JURA**

23 avenue Georges Pompidou – 39100 Dole - **03 84 72 46 55**
contact@espacesante-dnj.fr

Du lundi au vendredi : 9h - 12h, 13h30 - 16h30 sur rendez-vous.

● La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Elle a pour vocation d'aider activement à la formulation du projet de vie de la personne en situation de handicap, et de définir les compensations nécessaires à sa mise en œuvre. Ce travail vise à élaborer un plan personnalisé de compensation (PPC). Pour les enfants et les adolescents, ce plan intègre un volet scolaire pour une intégration en classe ordinaire, en classe spécialisée ou au sein d'un établissement médico-social spécialisé.



• **MDPH** Département Jura (39)
355 boulevard Jules Ferry BP 40044 - 39002 Lons Le Saunier Cedex
0 800 39 39 00 (n° vert) - MDPH Lons : **03 84 87 40 44**
mdph39@jura.fr

• Comité départemental handisport du Jura

Il a pour mission de privilégier l'accès des personnes handicapées motrices, visuelles ou auditives aux activités sportives qu'elles soient de compétition ou de loisirs.

• **PRÉSIDENTE** : Annie CERIGNAT - **03 84 70 96 88 - 06 70 64 80 16**
cdh39@wanadoo.fr

• **SALARIÉ RÉGIONAL EN CHARGE DU JURA** : Damien MONNIER
03 81 51 63 22 - 06 84 43 94 28 - cd39@handisport.org

• Le centre médico psycho pédagogique du Jura (CMPP)

Avec ses antennes à Lons-le-Saunier, Dole, Champagnole et Saint-Claude, les établissements médico-sociaux pratiquent le diagnostic et le traitement en consultations ambulatoires. Un accueil individualisé est assuré avec la mise en place de séances ayant pour objet la compréhension des difficultés des enfants et des adolescents de 0 à 20 ans.

• **MÉDECIN** : Dr Joaquim Pascoa, psychiatre
45 av. Charles Laurent Thouverey - 39100 Dole - **03 84 72 03 46**
Fax : 03 84 72 10 30 - cmpp-dole@ugecam-bfc.cnamts.fr

• Les DYS du Jura

Le DYS réunit les parents et professionnels afin de faire le point sur les difficultés rencontrées par les enfants/adolescents ou adultes ayant un trouble cognitif spécifique, communément appelé Dys (dysphasie, dyslexie, dyspraxie, etc.), pour rechercher des solutions efficaces, adaptées à leurs besoins.

• **ASSOCIATION LES DYS DU JURA**
06 11 01 60 40 - lesdysdujura@yahoo.fr

• L'alimentation de 4 mois à 3 ans

Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique en Franche-Comté

• **RéPPOP-FC** - CHRU St-Jacques
2 place St-Jacques - 25030 Besançon cedex
03 81 21 90 02 - 03 81 21 90 06 - repop-fc.com



Echanger
et **S'ENTRAIDER** ●●●

LA SOLIDARITÉ AU QUOTIDIEN

● Lieu d'accueil enfant-parent (laep)

Le LAEP est un lieu d'accueil, d'accompagnement à la parentalité, d'écoute, et de jeux conviviaux. Il est ouvert aux enfants jusqu'à 6 ans accompagnés d'un adulte, ainsi qu'aux femmes enceintes. Trois professionnelles de la petite enfance vous accueillent. Gratuit et sans inscription.

● SALLE DOLTO

26 A rue du Maréchal Leclerc - 39100 Dole - **03 84 72 43 48**

● Centre médico social (CMS)

● CMS

4 cours Clémenceau - 39100 Dole - **03 84 79 60 80**
mdumairie@jura.fr

● Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il intervient dans les champs de l'action sociale et des personnes âgées.

● CCAS

23 avenue Georges Pompidou - 39100 Dole - **03 84 72 96 96**
ccas-dole@dole.org
Fermé le jeudi après-midi.

● Centre social Olympe de Gougues

Les centres sociaux sont des lieux d'animation de la vie locale, ouverts à tous qui privilégient la dimension familiale et intergénérationnelle.

● CENTRE SOCIAL

219 place Maurice Novarina - 39100 Dole- **03 63 36 70 13**

Lundi : 14h - 17h (Couture/Loisirs créatifs)

Vendredi : 9h - 11h (café Citoyen)

Le CLAS : (accompagnement à la scolarité) les lundis et mardis soirs.

